

Soixante-neuvième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 13 juillet 2022 à 15 h 30.

**PRÉSENCES**

DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe administrative de direction	Mme Isabelle Pellerin

**ABSENCE**

WOTTON	M. Jocelyn Dion
--------	-----------------

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

---

**MOT DE BIENVENUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

**2022-07-0425**

**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout du point de décision « 5.12 - Comité consultatif du plan pour la gestion durable de l'amiante et des résidus miniers amiantés » et l'ajout des points d'information suivants au varia « 6.1 – Service Canada » et « 6.2 - Départ du technicien en gestion des immeubles ».

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0426**

**PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2022**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 8 juin 2022, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU :

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 8 juin 2022 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

**FONDS FLI / FLS / FSE**

Aucun dossier

## **ADMINISTRATION**

### **2022-07-0427**

#### **OFFRE DE SERVICE 2022-2023 ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI (CLE) DE VAL-DES-SOURCES – POUR LA MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)**

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'année 2022-2023 entre la MRC des Sources et le Centre local d'emploi de Val-des-Sources dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a les compétences et les ressources pour agir à titre d'organisme coordonnateur pour la mesure Soutien au travail autonome (STA);

CONSIDÉRANT que le Centre local d'emploi de Val-des-Sources s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 18 377,60 \$ taxes incluses pour cette entente de service entre les deux entités;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU :

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer l'entente de service entre le Centre local d'emploi de Val-des-Sources et la MRC des Sources pour que cette dernière agisse à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA) du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à déposer une reddition de compte au plus tard le 31 décembre 2023 suivant la fin de l'entente de service.

Adoptée à l'unanimité.

### **2022-07-0428**

#### **APPEL À PROPOSITIONS POUR LE PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) VOLET 1, PHASE 1**

CONSIDÉRANT l'appel de propositions sur invitation au PAC dans le cadre du volet 1, phase 1, soit des projets *d'Élaboration du plan d'action* auprès des MRC ou des municipalités en vigueur jusqu'au 22 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le PAC vise à outiller les milieux en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a un indice de vitalité économique négatif;

CONSIDÉRANT qu'assurer la vitalité du territoire fait partie intégrante des mandats confiés à la MRC des Sources en développement des communautés, en développement territorial et en développement économique;

CONSIDÉRANT que la clientèle immigrante est de plus en plus présente dans la région, notamment avec l'augmentation du recrutement à l'étranger des employeurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de notre territoire de mettre en place de bonnes pratiques d'accueil, d'intégration et de rétention pour tout type de clientèle;

CONSIDÉRANT l'opportunité de partenariat avec le Service d'aide aux Néo-Canadiens pour la prestation de service en immigration dans la Région des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Frédéric Marcotte, directeur général et greffier trésorier, soit autorisé au nom de la MRC des Sources à déposer une demande d'aide financière pour le Programme d'appui aux collectivités pour le volet 1 afin d'entamer une démarche d'élaboration d'un plan d'action pour une durée de douze mois. L'aide financière demandée au Ministère pour cette démarche est de 82 875\$, soit 75% du projet total, et la contribution de la MRC des Sources est de 27 625\$.

QUE monsieur Frédéric Marcotte, directeur général et greffier trésorier, soit autorisé à signer l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec au nom de la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

### **AMBASSADEUR RH**

Information est donnée que la MRC du Haut-Saint-François a développé un outil de travail pour épauler les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines. Cette dernière a fait appel à nous pour participer au projet. Deux ressources sont déjà disponibles et ont accepté de couvrir les deux territoires. Comme la gestion partagée de ressources humaines est déjà en place sur le territoire, c'est une opportunité pour travailler en amont avec ce projet. Il s'agit d'un besoin exprimé par les entrepreneurs de la MRC dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre. Les modalités de financement de l'initiative sont en cours d'exploration et nous reviendrons au CA pour présentation d'un montage ou d'une autorisation de dépôt dans un programme gouvernemental.

### **2022-07-0429**

#### **RATIFICATION DE LA SOUMISSION « VIVRE EN VILLE » POUR UNE SOIRÉE MRC**

CONSIDÉRANT l'importance de se mobiliser autour d'une vision commune des orientations à suivre et des actions à poser en vue de répondre aux besoins en logement des résidents actuels et futurs dans la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Vivre en ville* pour un atelier d'échange sur l'habitation, en présentiel, à la MRC des Sources à l'automne 2022 pour une durée de trois (3) heures, au montant de 1 420 \$ avant taxes, incluant les supports de formation et la participation de trois formateurs, ainsi que leurs frais de déplacement vers la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'octroi de mandat à *Vivre en ville* pour un atelier d'échange sur l'habitation avec les élus (maires et directeurs généraux), en présentiel, à la MRC des Sources à l'automne 2022 pour une durée de trois (3) heures, au montant de 1 420 \$ avant taxes, incluant les supports de formation et la participation de trois formateurs, ainsi que leurs frais de déplacement vers la MRC des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

### **2022-07-0430**

#### **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES 2022**

CONSIDÉRANT la réception du mandat de gestion et du projet de renouvellement reçu le 5 juillet 2022;

CONSIDÉRANT les conditions de renouvellement avec la tarification présentée par l'assureur « Manuvie », contrat qui sera effectif en date du 1<sup>er</sup> août 2022 pour un an;

CONSIDÉRANT l'augmentation du taux de seulement 2,83 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement avec la tarification présentée par l'assureur « Manuvie », contrat qui sera effectif en date du 1<sup>er</sup> août 2022 pour un an;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à accepter et signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0431**

**SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA GESTION DES TRAVAUX DE LA ROUTE 257**

CONSIDÉRANT qu'une convention octroyant une aide financière de 17.5 M \$ par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction et le pavage d'un tronçon de la route 257 entre les municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud doit être conclue entre le MTQ et la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que le projet touche les municipalités de Ham-Sud et de Saint-Adrien et que la MRC des Sources est une partie prenante importante du projet;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière présentée par le MTQ demande qu'une entente intermunicipale portant sur le partage des coûts doit être conclue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, et le préfet, M. Hugues Grimard, à signer l'entente intermunicipale portant sur le partage des coûts entre les municipalités de Saint-Adrien, de Ham-Sud et la MRC des Sources pour la gestion des travaux de la route 257.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0432**

**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LE GYM A21 - RIDEAUX**

CONSIDÉRANT le besoin urgent de faire installer les rideaux au Gym A21 avant l'inauguration du 22 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le processus de gestion contractuelle a été respecté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la dépense des rideaux pour le Gym A21 au montant de 24 740,92 \$ taxes incluses, par le fournisseur Pro Scène Dauphinois.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0433**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL**

**PROJET : Aménagement de la sculpture Le Forgeron**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a mandaté un artiste local pour créer la sculpture Le Forgeron afin de souligner les dix ans de la diversification économique du territoire;

CONSIDÉRANT que cette sculpture sera aménagée sur le terrain de la MRC des Sources et que son inauguration devrait être réalisée au mois de septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le total des coûts associés à l'aménagement et l'installation de la sculpture Le Forgeron représente 19 977,04 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources va faire une demande de financement de 5 000 \$ à Desjardins;

CONSIDÉRANT la possibilité que Desjardins refuse le financement de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU :

QUE la MRC des Sources engage la somme de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe administrative du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources;

QUE la MRC engage la somme de 14 977,04 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0434**

**OCTROI DE CONTRAT GRÉ-À-GRÉ À L'ENTREPRISE PIEUX XTREME  
POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SCULPTURE LE FORGERON**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a engagé la somme de 14 977, 04 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a engagé la somme de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe administrative du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron;

CONSIDÉRANT que l'installation de la sculpture doit être effectuée à l'aide de pieux pour lesquels nous avons obtenu une soumission de l'entreprise Pieux Xtreme au montant de 1 356,71 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre  
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU :

QUE la MRC des Sources octroie un mandat à l'entreprise Pieux Xtreme pour l'installation et l'achat de pieux au montant de 1 356,71 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0435**

**OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE AMÉNAGEMENT SOLUM POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SCULPTURE LE FORGERON**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a engagé la somme de 14 977, 04 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a engagé la somme de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe administrative du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron;

CONSIDÉRANT que cette sculpture devrait être accompagnée d'un nouvel aménagement paysager incluant l'installation de pavé et la création d'une plate-bande, pour lequel nous avons obtenu une soumission de l'entreprise Aménagement Solum au montant de 12 897,44 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU :

QUE la MRC des Sources octroie un mandat à l'entreprise Aménagement Solum pour les travaux d'aménagement paysager au montant de 12 897, 44 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0436**

**OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE PAVERRECO POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SCULPTURE LE FORGERON**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a engagé la somme de 14 977, 04 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a engagé la somme de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe administrative du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite développer la filière des écomatériaux et que le nouvel aménagement paysager doit inclure l'installation d'un pavé;

CONSIDÉRANT que Paverreco est une entreprise de dalles et de pavés écologiques utilisant des matériaux 100 % recyclés et pour laquelle nous avons obtenu une soumission pour l'achat de pavé au montant de 4 693,86 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU :

QUE la MRC des Sources octroie un mandat à l'entreprise Paverreco pour l'achat de dalles provenant de matériaux 100 % recyclés au montant de 4 693,86 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0437**

**OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE ENSEIGNES A-GAGNON POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SCULPTURE LE FORGERON**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a engagé la somme de 14 977, 04 \$ provenant du Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a engagé la somme de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe administrative du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources pour l'aménagement de la sculpture Le Forgeron;

CONSIDÉRANT que cette sculpture devrait être accompagnée d'un lutrin décrivant la sculpture, pour lequel nous avons obtenu une soumission de l'entreprise Enseignes A-Gagnon au montant de 1 029,03 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU :

QUE la MRC des Sources octroie un mandat à l'entreprise Enseignes A-Gagnon pour l'achat et l'installation d'un lutrin au montant de 1 029,03 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-07-0438**

**OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE TOITURE EVEREST POUR LA RÉPARATION DE LA TOITURE**

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé une soumission de gré à gré pour la réparation de la toiture du 309, rue Chassé à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission de l'entreprise Toiture Everest, au montant de 42 120 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise Toiture Everest a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réparation de la toiture est supérieur à 25 000 \$, mais que le besoin est urgent puisqu'il y a infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement sur la gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1];

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] permettant des contrats gré à gré pour une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU :

QUE la MRC des Sources octroie un mandat à l'entreprise Toiture Everest, pour la réparation de la toiture, au montant de 42 120 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

### **COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC**

En suivi d'une rencontre précédente où il était question du projet émérillon pour une coopération entre la MRC des Sources et la France, le directeur général et greffier-trésorier informe les élus des prochaines étapes du projet. Les premières rencontres exploratoires serviront à cibler des thématiques, car des fonds peuvent être reçus en lien avec ces dernières. La mission aura lieu en septembre pour 7 à 10 jours, le but étant d'établir un partenariat pour la suite des projets. Le préfet doit être présent pour la signature des ententes et la représentation politique.

### **ENTRETIEN MÉNAGER**

Information est donnée qu'en raison des difficultés à recruter en entretien ménager, l'entreprise Épinette a été rencontrée pour la gestion de ce service. Une offre de service complète est à venir et sera présentée aux élus.

**2022-07-0439**

### **COMITÉ CONSULTATIF DU PLAN POUR LA GESTION DURABLE DE L'AMIANTE ET DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS**

CONSIDÉRANT que deux places sont disponibles sur le comité consultatif du plan pour la gestion durable de l'amiante et des résidus miniers amiantés;

CONSIDÉRANT que le préfet, M. Hugues Grimard, fait partie d'office du comité à titre de maire de la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU :

QUE la MRC des Sources nomme M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier et Mme Martine Satre, mairesse de Danville, sur le comité consultatif du plan pour la gestion durable de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

Adoptée à l'unanimité.

### **VARIA**

#### **SERVICE CANADA**

Information est donnée que Service Canada va faire parvenir ses conditions pour le renouvellement du bail. Comme les normes ont changé au niveau de la mobilité réduite, des modifications sur le bâtiment seront demandées. Comme il s'agit de coûts importants, ceux-ci seraient amortis sur un bail de dix ans, dans le paiement du loyer. Les travaux vont exiger un architecte et un chargé de projet. Il sera par contre possible de négocier certaines demandes. Un suivi sera effectué aux élus.

#### **DÉPART DU TECHNICIEN EN GESTION DES IMMEUBLES**

En lien avec le départ de M. Stéphane Langlois, technicien en gestion des immeubles, le directeur général et greffier-trésorier mentionne que des discussions sont en cours pour un autre projet commun afin d'aider les municipalités dans la gestion de leurs actifs immobiliers en partenariat avec le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki.

**2022-07-0440**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 16 h 55.

Adoptée à l'unanimité.